



## Conseil économique et social

Distr. générale  
11 juin 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat de haut niveau : examen ministériel annuel**

### **Lettre datée du 2 juin 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport national sur les progrès accomplis par la République démocratique populaire lao dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, qui doit être présenté lors de l'examen ministériel annuel auquel il sera procédé pendant le débat de haut niveau de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social (voir annexe).

À cet égard, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil économique et social, au titre du point 2 c) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Kanila **Phommachanh**

---

\* E/2008/100.



**Annexe à la lettre datée du 2 juin 2008 adressée  
au Président du Conseil économique et social  
par le Représentant permanent de la République  
démocratique populaire lao auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Rapport national de la République démocratique  
populaire lao sur les progrès accomplis  
dans la réalisation des objectifs de développement  
convenus sur le plan international**

**Exposé national volontaire**

*Résumé*

Le présent rapport donne un aperçu des progrès accomplis ces dernières années par le Gouvernement de la République démocratique populaire lao dans la réalisation de certains objectifs de développement convenus sur le plan international. Il met en lumière les succès remportés, décrit les principaux problèmes rencontrés et tire les enseignements de l'expérience. L'accent est mis sur cinq domaines auxquels le Gouvernement lao attache la plus grande importance, à savoir l'élimination de la pauvreté, l'éducation, la santé, l'égalité entre les sexes et le développement durable.

Globalement, des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation des objectifs internationaux en matière de développement dans ces domaines. Le taux de pauvreté global a diminué régulièrement, passant de 46 % à 33 % durant la décennie 1992/93-2002/03 et à 28,7 % en 2006. À ce rythme, le pays est en bonne voie d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. Cependant, la croissance économique étant l'un des moteurs de la réduction de la pauvreté, il devra, pour y parvenir – ce qui sera difficile –, maintenir le taux de croissance au niveau atteint ces 10 dernières années.

Dans les secteurs de l'éducation et de la santé, les résultats sont positifs. S'agissant de l'éducation, tous les indicateurs clefs se sont régulièrement améliorés. À titre d'exemple, les taux nets de scolarisation primaire des enfants d'âge scolaire ont augmenté de 58 % en 1991 à 84 % en 2005, les taux d'abandon scolaire diminuent, bien que lentement, les taux d'alphabétisation ont augmenté dans tout le pays, les districts prioritaires ont progressé à un rythme supérieur à la moyenne nationale, notamment pour ce qui est des enfants en âge de fréquenter l'école primaire (éducation de base), et le taux d'alphabétisation a pratiquement doublé, passant de 31 % à 58 %. S'agissant de la santé, les indicateurs de mortalité infantile progressent de manière satisfaisante. Entre 1995 et 2005, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a reculé de 170 à 98 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité infantile de 104 à 70.

En matière de promotion de l'égalité entre les sexes, le bilan est mitigé. Bien que des progrès considérables aient été accomplis en ce qui concerne la participation des femmes à la prise des décisions, en particulier leur représentation à l'Assemblée nationale, le taux de scolarisation des filles demeure inférieur à celui des garçons et

il reste beaucoup à faire pour renforcer les capacités des femmes. Pour ce qui est du développement durable, le Gouvernement lao a pris diverses mesures pour protéger l'environnement tout en promouvant la croissance économique.

En dépit des progrès accomplis et des succès remportés ces dernières années, le rapport conclut donc que le Gouvernement lao et la communauté internationale ont encore beaucoup à faire pour aider le pays à réaliser tous les objectifs internationaux en matière de développement. On peut néanmoins définir de bonnes pratiques et tirer des enseignements du processus engagé dans le pays à cet égard.

## 1. Introduction

La République démocratique populaire lao, qui figure sur la liste des pays les moins avancés établie par l'Organisation des Nations Unies, est l'un des pays les plus pauvres d'Asie. Avec un revenu par habitant estimé à 678 dollars, une population de quelque 5,6 millions d'habitants<sup>1</sup> et une superficie de 236 800 kilomètres carrés, elle possède d'importantes ressources naturelles, notamment des ressources forestières, minérales et hydroélectriques. Bien que l'agriculture occupe une place de moins en moins importante dans l'économie nationale, elle demeure le principal secteur d'activité, étant à l'origine de 42 % du PIB et employant près de 80 % de la population active. Pays enclavé et de plus en plus tributaire des liaisons terrestres, la République démocratique populaire lao a des frontières communes avec le Cambodge, la Chine, le Myanmar, la Thaïlande et le Viet Nam, qui connaissent pour la plupart une croissance rapide.

La République démocratique populaire lao est aussi l'un des pays au monde où la diversité ethnique est la plus grande, avec 49 groupes ethniques officiellement recensés et quelque 200 sous-groupes ethniques. La population peut être divisée en quatre grandes ethnies : lao-thaï, mon-khmer, hmong-lu mien et sino-tibétaine. Si la grande diversité des langues parlées par les différents groupes ethniques donne au pays une grande richesse linguistique, elle complique aussi les efforts faits pour associer ces groupes au développement national. Bien que la plupart des groupes non lao-thaï vivent dans les hautes terres, les disparités géographiques, économiques et sociales, conjuguées à une grande diversité culturelle, rendent encore plus difficile de réduire la pauvreté et de faire en sorte que le pays, qui est un pays à économie de subsistance et à faible revenu, ne figure plus parmi les pays les moins avancés d'ici à 2020.

En 1986, le lancement du « Nouveau mécanisme économique » a marqué le début du passage d'une économie planifiée à une économie de marché et le pays affiche depuis lors une croissance économique régulière : de 6,3 % dans les années 90, le taux de croissance moyen a été de 6,5 % durant la période 2000/06 et de 7,5 % en 2007. Le Gouvernement s'emploie également à maintenir une croissance économique rapide pour améliorer les conditions de vie de la population, atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015 et ne plus figurer au nombre des pays les moins avancés d'ici à 2020<sup>2</sup>.

La réduction de la pauvreté constitue la pièce maîtresse du programme de développement du Gouvernement. Celui-ci a combiné le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté qu'il a mis au point en avril 2002 avec le cinquième plan national de développement socioéconomique (PNDSE) alors en cours pour élaborer le programme national d'élimination de la pauvreté. À l'issue de consultations et de débats à l'Assemblée nationale, ce programme est devenu la stratégie nationale de croissance et d'élimination de la pauvreté en 2004. Cette stratégie, qui constitue le cadre d'orientation des programmes de croissance et d'éradication de la pauvreté, indique les réformes et les programmes de dépenses publiques à mettre en œuvre pour que la République démocratique populaire lao ne figure plus au nombre des pays les moins avancés d'ici à 2020. S'inscrivant dans le

---

<sup>1</sup> Estimations de 2006.

<sup>2</sup> Voir la pièce jointe en ce qui concerne les critères à remplir pour qu'un pays ait le statut de pays le moins avancé.

droit fil des OMD, elle occupe une place centrale dans le sixième plan national de développement socioéconomique (2006-2010).

Le Gouvernement lao s'emploie résolument à mettre en œuvre ce sixième plan de développement socioéconomique, qui tend à créer des conditions favorables à la croissance économique, à l'élimination de la pauvreté et à la stabilisation macroéconomique et qui va donc dans le sens des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment des OMD. Ses indicateurs et ses cibles correspondent d'ailleurs à la plupart de ces derniers.

## **2. Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international**

### **2.1 Éliminer l'extrême pauvreté et la faim**

La pauvreté en République démocratique populaire lao est moins prononcée dans les zones urbaines que dans les régions reculées et moins prononcée également dans les localités desservies par des routes que dans les localités isolées. Elle est fortement concentrée dans les hautes terres peuplées en grande partie de groupes ethniques. C'est pourquoi la stratégie de réduction de la pauvreté adoptée par le Gouvernement lao, telle que décrite dans la stratégie nationale de croissance et d'élimination de la pauvreté et dans le plan national de développement socioéconomique (2006/10), prévoit la mise en œuvre, à titre prioritaire, de programmes spéciaux de réduction de la pauvreté dans les 47 districts les plus pauvres.

Compte tenu de la géographie difficile et de l'isolement de certaines régions du pays, la stratégie nationale de croissance et d'élimination de la pauvreté est axée sur le développement des régions pauvres. Elle a été mise en œuvre prioritairement dans 47 des 142 districts du pays, choisis en fonction d'un ensemble d'indicateurs relatifs aux ménages, aux villages et aux districts<sup>3</sup>. Elle a été ultérieurement étendue à 25 autres districts pauvres<sup>4</sup>. Dans le cadre de la stratégie nationale de développement rural et d'élimination de la pauvreté, les communautés reculées ont été déplacées et réinstallées aux fins de la réalisation d'objectifs multiples, tels que la réduction des cultures itinérantes, l'élimination de la culture de l'opium, la prestation de services sociaux et le renforcement de l'intégration culturelle et de l'édification de la nation.

De ce fait, grâce à la ferme détermination du Gouvernement et des donateurs internationaux de faire reculer la pauvreté, le pays a accompli des progrès remarquables au cours des 15 dernières années. Le taux de pauvreté en République démocratique populaire lao a régulièrement diminué, passant de 46 % à 33 % durant la décennie 1992/93-2002/03 et à 28,7 % en 2006. À ce rythme, le pays est en bonne voie d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. La pauvreté alimentaire a diminué plus vite

---

<sup>3</sup> Par exemple, les indicateurs relatifs aux ménages comprennent le revenu et la mesure dans laquelle les besoins sont satisfaits en matière d'alimentation, d'habillement, de logement, de scolarisation et de soins de santé.

<sup>4</sup> Ces districts ont été sélectionnés sur la base d'un ensemble d'indicateurs relatifs aux ménages, aux villages et aux districts qui concernent les besoins minimums vitaux en matière de revenus et d'alimentation, d'habillement, de logement, de scolarisation et de soins de santé.

que la pauvreté générale entre 1992/93 et 2002/03 et le nombre moyen de mois de pénurie de riz dans les villages a diminué entre 1997/98 et 2002/03.

### **Principales difficultés à surmonter**

Il reste cependant des difficultés à surmonter. Il est reconnu que la malnutrition demeure un problème en République démocratique populaire lao. L'ampleur de la malnutrition infantile est préoccupante, malgré les légers progrès accomplis depuis 1990. En dépit d'efforts considérables, 38 % des enfants de moins de 5 ans, selon les estimations, ont un poids inférieur à la norme. Quarante et un pour cent souffrent de malnutrition chronique ou d'un retard de croissance et il est impératif que le Gouvernement et la communauté internationale se penchent d'urgence sur ce problème.

Bien que la croissance enregistrée ces 20 dernières années soit imputable dans une grande mesure aux secteurs autres que le secteur agricole, le profil général de la population active a peu évolué. L'agriculture de subsistance et les activités connexes emploient encore plus de 80 % des travailleurs. La croissance rapide et soutenue de ces dernières années a eu peu d'impact sur la main-d'œuvre (celle du secteur agricole et des secteurs urbains non protégés en particulier), qui demeure faiblement qualifiée et en mauvaise santé.

### **Enseignement tiré de l'expérience**

Afin de continuer à faire reculer la pauvreté en République démocratique populaire lao, il faut mener une action ciblée sur l'agriculture durable, l'emploi rural et la création de revenus, en promouvant des modes de subsistance différents et le développement continu de l'infrastructure rurale. En 2003, l'agriculture était encore à l'origine de plus de la moitié du PIB total et employait 80 % de la population active. Au cours des 10 dernières années, la production agricole a augmenté de près de 5 % par an en moyenne et a été le principal facteur de réduction de la pauvreté rurale. Les possibilités d'emploi rural non agricole sont limitées et l'agriculture demeure l'une des principales sources de revenu des ménages ruraux.

Pour continuer à faire reculer la pauvreté, la République démocratique populaire lao doit créer des emplois et accroître le taux de salaire des travailleurs non qualifiés. Le pays est en mesure d'atteindre les taux élevés de croissance agricole durable indispensables pour continuer à faire reculer la pauvreté rurale et peut raisonnablement tabler sur un taux annuel de 5 à 6 % au cours des 10 prochaines années, mais il lui faudra passer peu à peu de la croissance extensive qui le caractérisait à une croissance plus intensive.

## 2.2 Éducation

### « L'éducation est un important pilier de la stratégie de réduction de la croissance adoptée par le Gouvernement »

L'éducation est l'un des secteurs d'activité les plus performants du pays, comme en témoigne l'amélioration régulière de tous les grands indicateurs en la matière. Les taux nets de scolarisation primaire des enfants d'âge scolaire ont augmenté de 58 % en 1991 à 84 % en 2005. Cependant, comme dans les autres pays affichant un niveau comparable de développement humain, les taux de persévérance scolaire progressent lentement dans le primaire. La proportion d'élèves qui achèvent leurs études primaires a augmenté d'à peine plus d'un point de pourcentage par an durant la période 1991-2003. À ce rythme, il semble difficile de pouvoir atteindre la cible correspondante des OMD. Les taux d'alphabétisation ont augmenté dans tout le pays et les districts prioritaires ont enregistré une amélioration supérieure à la moyenne nationale. Le pourcentage des enfants en âge de fréquenter l'école primaire (éducation de base) qui savent lire, écrire et compter a pratiquement doublé, passant de 31 % à 58 %. Les progrès ont été plus modestes pour les enfants en âge de fréquenter l'école secondaire.

Les progrès accomplis dans le secteur de l'éducation ces 10 dernières années s'expliquent par la croissance économique et l'action menée par le Gouvernement. L'éducation est l'un des quatre piliers de la stratégie de réduction de la pauvreté définie dans le Plan national de développement socioéconomique pour 2006-2010, dont la valorisation des ressources humaines est un objectif important. Le Plan fixe des objectifs précis pour la période et s'articule autour des trois « piliers » du développement de l'éducation définis dans le plan précédent : i) équité et accès; ii) qualité et pertinence; et iii) renforcement de l'administration et de la gestion. Il exprime également la volonté du Gouvernement de concevoir une « approche sectorielle globale, équilibrée et harmonieuse ».

Le Gouvernement lao est résolu à associer le pays à l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, partenariat mondial entre les donateurs et les pays en développement ayant pour but d'accélérer la réalisation, dans ces pays, de l'objectif consistant à assurer un enseignement primaire universel d'ici à 2015. L'Initiative repose sur un engagement mutuel : les pays partenaires s'engagent à accorder la priorité à l'enseignement primaire en élaborant des plans éducatifs nationaux complets, et les partenaires de développement s'engagent à leur apporter une assistance technique et financière supplémentaire, de manière coordonnée, transparente et prévisible. L'Initiative est mise en œuvre à l'échelon national dans le cadre de programmes dont les pays assurent eux-mêmes l'exécution et permet aux partenaires de développement d'accroître le volume et l'efficacité de leur aide en se servant des voies existantes.

Le Ministère de l'éducation a récemment procédé à l'Évaluation à mi-parcours de la décennie concernant l'éducation pour tous (EPT), qui a consisté à examiner et évaluer les progrès réalisés par la République démocratique populaire lao par rapport aux objectifs de la décennie convenus lors du Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar en 2000. L'EPT est le principal moyen d'élargir l'accès à l'enseignement primaire et secondaire et d'améliorer le niveau d'alphabétisation des adultes et est reconnue comme telle dans le Plan national de développement socioéconomique (PNDES). Les objectifs du Plan national d'action y relatif correspondent à ceux du PNDES et le pays compte les atteindre en s'attendant de

front à trois grandes tâches : i) assurer un accès équitable à l'éducation; ii) améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement; et iii) renforcer la gestion du secteur de l'éducation.

Fidèle à ses engagements concernant l'éducation pour tous et l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, le Ministère de l'éducation met actuellement au point un cadre de développement du secteur de l'éducation pour la décennie 2008-2018 avec l'assistance technique de la Banque africaine de développement et de l'Agence australienne pour le développement international. Pour cela, il lui faut déterminer dans quelle mesure il faut développer l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (premier et deuxième cycles), la formation technique et professionnelle, l'éducation non formelle et l'enseignement supérieur et évaluer les incidences de ce développement sur la demande d'installations, d'enseignants, de manuels scolaires, de matériels pédagogiques et de capacités institutionnelles et de gestion. Le cadre permettra : i) d'établir une projection de toutes les ressources nécessaires; ii) d'obtenir une assistance extérieure ciblée et mieux coordonnée; et iii) d'assurer un développement plus équilibré du secteur de l'éducation.

Il définira également les mesures prioritaires à prendre pour adapter les ressources aux besoins, ce qui permettra de formuler des plans annuels chiffrés et hiérarchisés, comme l'exige le plan d'action national contenu dans la Déclaration de Vientiane. Cette planification budgétaire sera établie en fonction des ressources minimum nécessaires par élève à tous les niveaux, dans chaque système, et renforcera le mécanisme de gestion budgétaire du secteur conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Vientiane.

Le Gouvernement a pris des mesures d'incitation favorables aux pauvres pour encourager les enseignants à enseigner dans les régions rurales isolées et dans les écoles à classe unique.

### **Principales difficultés**

Pour atteindre les objectifs de scolarisation et d'alphabétisation énoncés dans la Déclaration du Millénaire, comme le Gouvernement s'y est engagé, il faut permettre aux éléments les plus défavorisés et les moins éduqués de la population de bénéficier des services éducatifs et éliminer tout ce qui contribue à établir une discrimination fondée sur l'emplacement géographique, le sexe, l'appartenance ethnique ou la richesse.

Les crédits budgétaires alloués à l'éducation ne permettent pas actuellement de répondre aux besoins du secteur et il est indispensable de poursuivre la réforme de l'administration publique pour réaliser les objectifs de développement. La part du budget national consacrée à l'éducation est relativement faible. Les dépenses publiques d'éducation en République démocratique populaire lao se sont effondrées à la suite de la crise financière asiatique de 1997/98. En 2006/07, leur volume était presque identique à celui qu'elles avaient atteint en 1995, en pourcentage tant du PIB que des dépenses publiques totales. Ce redressement est dû dans une large mesure aux apports des partenaires de développement, et non à un accroissement de la part des dépenses d'éducation dans l'ensemble des dépenses ou du budget de fonctionnement par rapport au budget d'équipement.

Depuis 2004/05, 90 % des investissements dans l'éducation sont financés par des fonds étrangers et, en 2005/06, près de 60 % de l'ensemble du budget de

l'éducation ont été financés par des ressources externes. Le ratio investissements étrangers/dépenses de fonctionnement diminue, ce qui signifie que les écoles construites ne disposeront pas d'un budget de fonctionnement suffisant pour rémunérer les instituteurs, acheter des manuels scolaires ou d'autres fournitures et assurer les dépenses d'entretien.

Les moyennes nationales masquent des disparités entre régions et groupes ethniques. Les provinces où les taux de scolarisation sont faibles sont souvent celles qui comptent une forte proportion d'enfants de familles rurales pauvres appartenant à différents groupes ethniques.

#### **Enseignement tiré de l'expérience**

Améliorer les taux de scolarisation et d'alphabétisation est habituellement l'un des premiers objectifs des pouvoirs publics. Des progrès satisfaisants ont été accomplis en ce qui concerne ces deux indicateurs, mais il est difficile d'alphabétiser les 15 à 20 % d'une population qui demeurent illettrés, et des efforts et des ressources supplémentaires seront nécessaires. Il importe également de veiller à ce que l'action menée par le Gouvernement pour atteindre les objectifs de scolarisation et d'alphabétisation énoncés dans la Déclaration du Millénaire bénéficie à l'ensemble des habitants, quels que soient leur lieu d'habitation, leur sexe, leur appartenance ethnique ou leur niveau de richesse. Il est nécessaire de réformer la gestion des dépenses publiques pour bien répartir les ressources et les infrastructures entre les provinces, permettre à tous les élèves d'achever leurs études primaires et le premier cycle de leurs études secondaires, améliorer la qualité de l'enseignement, former un corps d'enseignants qualifiés et améliorer les programmes d'enseignement de façon à valoriser davantage les ressources humaines du secteur éducatif et à donner à chacun la possibilité de s'instruire. Des efforts particuliers doivent être faits pour permettre à ceux qui peuvent difficilement recevoir une éducation de base d'en recevoir une. Améliorer les taux de scolarisation ne suffit pas; il faut aussi améliorer la formation des enseignants pour moderniser les méthodes d'enseignement des sciences, des langues et des technologies.

## **2.3 Santé**

### **Réduction de la mortalité infantile**

Les indicateurs de mortalité infantile se sont améliorés de façon satisfaisante dans tout le pays. Entre 1995 et 2005, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 170 pour 1 000 naissances vivantes à 98, et le taux de mortalité infantile de 104 à 70. Si sa diminution se poursuit à ce rythme, le pays sera apparemment en mesure d'atteindre l'objectif de réduction de la mortalité d'ici à 2015 énoncé dans la Déclaration du Millénaire, bien que les taux de mortalité soient beaucoup plus élevés dans les campagnes, notamment dans les districts les plus reculés, que dans les villes.

Si les indicateurs de mortalité se sont régulièrement améliorés, il n'en va pas de même pour la vaccination des enfants de 1 an contre la rougeole. Jusqu'en 2007,

la proportion d'enfants vaccinés a pratiquement stagné aux alentours de 69 %. La récente campagne de vaccination contre la rougeole a permis de vacciner plus de 95 % de la population visée grâce à un effort concerté de mobilisation d'un soutien politique de haut niveau et de ressources, mais il faut à présent procéder aux changements institutionnels nécessaires pour continuer sur cette lancée au cours des années à venir.

La malnutrition infantile ne laisse pas d'être préoccupante. L'alimentation insuffisante des enfants les rend plus vulnérables aux maladies transmissibles telles que le paludisme et la fièvre de dengue, les infections respiratoires aiguës, la diarrhée et les maladies évitables à l'aide d'un vaccin, comme la rougeole et la méningite. De même, les enfants qui n'ont pas accès aux services de santé infantile essentiels sont plus vulnérables à la malnutrition. Le fait que la mortalité infantile ait cependant diminué tient peut-être au fait que la population a plus facilement accès aux trousseaux de médicaments, aux antibiotiques et aux services de soins de santé primaire dispensés par les agents sanitaires volontaires de village et les services itinérants de soins médicaux et préventifs.

Pour dresser un tableau complet de l'état de santé des enfants dans le pays, il importe de considérer la baisse du taux de mortalité infantile générale par rapport à l'amélioration d'indicateurs interdépendants tels que la vaccination, la nutrition et l'accès aux services de santé, ce qui aidera à concevoir des interventions propres à maintenir cette tendance positive.

#### **Enseignement tiré de l'expérience**

La plupart des décès d'enfants sont dus à des problèmes de santé néonataux et à des maladies transmissibles, notamment le paludisme, les infections respiratoires aiguës, la diarrhée et des maladies épidémiques telles que la fièvre de dengue, la rougeole et la méningite. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement doit s'attaquer à des problèmes plus difficiles, tels que l'universalisation de l'accès à des soins de santé de qualité et, en particulier, l'intervention d'un personnel qualifié pendant les accouchements, la lutte contre la malnutrition et l'accroissement durable de la couverture vaccinale.

#### **Réduction de la mortalité maternelle**

Il est généralement admis que, si l'on veut réduire la mortalité maternelle, il faut que les femmes aient accès à une plus large gamme de services de santé procréative tels que planification familiale, assistance de personnel qualifié à l'accouchement et soins obstétricaux et néonataux d'urgence en cas de complications.

Le taux de mortalité maternelle est difficile à estimer en l'absence d'un solide système d'enregistrement des naissances et des décès et il ne peut être réduit du jour au lendemain. D'après les recensements de population de 1995 et 2005, il semblerait que la mortalité maternelle ait reculé dans le pays, où elle serait passée de 650 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1995 à 405 en 2005. Compte tenu des difficultés inhérentes à l'estimation du taux de mortalité maternelle, il n'est pas surprenant que les estimations du Gouvernement ne correspondent pas à l'estimation globale de 660

pour 100 000, leur marge d'incertitude allant de 190 à 1 600 pour 100 000. Quoi qu'il en soit, le taux de mortalité maternelle demeure l'un des plus élevés de la région et il y a peu de chances que le pays puisse atteindre l'objectif 5 du Millénaire pour le développement compte tenu du niveau actuel des investissements dans la santé maternelle.

On ne peut réduire la mortalité maternelle sans se référer à un certain nombre de facteurs complexes dont elle est fonction et qu'il est nécessaire d'examiner pour évaluer les progrès accomplis. De même, le taux de mortalité maternelle ne mesure pas la santé maternelle car si pour chaque femme qui meurt de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement 20 autres survivent, leur santé est défaillante ou elles sont frappées d'une incapacité.

La plupart des décès liés à la grossesse se produisent au moment de l'accouchement ou peu de temps après une interruption de grossesse. Accroître la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié en offrant la possibilité de recourir à des soins obstétriques et néonataux d'urgence réduira sensiblement la mortalité maternelle et périnatale. L'indicateur de l'OMD concernant la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a augmenté de moins de 5 points de pourcentage entre 1994 et 2005. L'accès universel aux services de santé procréative est mesuré par des indicateurs tels que l'accès et le recours à la contraception et aux soins prénatals et la fécondité des adolescents. Malgré les progrès significatifs réalisés en termes d'accès et de recours à la contraception, le pourcentage de parturientes qui ont reçu des soins prénatals reste faible (28,5 % selon l'enquête de 2005 sur la santé en matière de procréation dans le pays). Les mariages et les grossesses précoces demeurent la norme dans les régions rurales, où les femmes ont difficilement accès aux services qui pourraient leur sauver la vie en cas de complications liées à la grossesse.

#### **Enseignement tiré de l'expérience**

Les principaux domaines d'intervention prioritaires sont la planification familiale, nécessaire pour réduire le nombre de grossesses non désirées, les accouchements assistés par du personnel de santé qualifié et l'accès à des soins obstétriques et néonataux d'urgence. Les mesures prises ne seront efficaces que si les femmes vivant dans les régions rurales reculées peuvent en bénéficier. L'amélioration de l'état de santé de la population est une priorité essentielle du Plan national de développement socioéconomique. En dépit de certains succès impressionnants, peu de progrès ont été accomplis dans certains domaines clefs. Parmi les résultats remarquables, on peut citer la réduction du taux de fécondité par âge de 25 % et le doublement du taux d'utilisation de moyens de contraception entre 1995 et 2005. En revanche, l'accroissement lent du nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé de qualité et l'accès limité à des soins obstétriques et néonataux d'urgence montrent qu'il existe des lacunes dans la prestation des services de santé qui pourraient compromettre les futurs progrès en matière de mortalité maternelle. Afin d'accroître l'utilisation des services de santé et de fournir les soins de santé procréative nécessaires pour améliorer la santé maternelle et néonatale, il faut investir dans la formation et le renforcement des capacités du personnel

de santé, en particulier des accoucheuses qualifiées. Les systèmes de santé doivent être conformes aux normes minimales en matière de ressources humaines, d'infrastructure, de fournitures et de gestion. Il convient donc d'accroître les dépenses de fonctionnement consacrées au secteur de la santé, notamment à la santé procréative, et d'allouer suffisamment de ressources au secteur de la santé en général.

### **Lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies**

La prévalence de l'infection à VIH reste faible dans l'ensemble de la population du pays mais elle varie considérablement selon les groupes à risque et les endroits. Bien que les risques de transmission du virus soient bien connus, cette prise de conscience est loin de se traduire par l'adoption des comportements voulus. Les préservatifs sont rarement utilisés de manière correcte et systématique, et la prévalence des maladies sexuellement transmissibles demeure élevée chez les femmes faisant partie des forces armées. Compte tenu de la forte prévalence du VIH dans les pays voisins et de la mobilité grandissante de la population en âge de travailler, tant à l'intérieur du pays qu'au-delà de ses frontières, le risque de propagation de l'épidémie dans le pays demeure réel.

Une large proportion de la population lao est exposée au paludisme et le taux de morbidité lié à cette maladie a augmenté au début des années 90. Il a toutefois nettement diminué depuis, ce qui est peut-être imputable au fait que davantage de personnes dorment sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide. Le taux de mortalité due au paludisme a reculé de 9 pour 100 000 en 1990 à 0,4 en 2006, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre la cible correspondante des OMD. Des progrès considérables ont été accomplis en matière de dépistage de la tuberculose, et la cible correspondante des OMD semble avoir été atteinte en 2005.

Pour faire reculer durablement le paludisme et la tuberculose, il faut de nouveaux médicaments contre le parasite paludéen qui est devenu pharmacorésistant et contre les nouvelles souches de tuberculose qui résistent aux multithérapies et sont également associées à l'infection par le VIH.

Les consignes de traitement appliquées dans le cadre du programme national de lutte contre le paludisme ont été modifiées en 2004. Elles prévoient désormais le recours à une thérapie combinée à base d'artémisinine comme traitement de première intention dans les cas d'accès palustre simple. La surveillance sentinelle régulière de la pharmacorésistance montre qu'il n'existe actuellement aucune résistance à cette thérapie au Laos.

### **Enseignement tiré de l'expérience**

Bien que la prévention de nouvelles infections à VIH demeure une priorité nationale, il importe de dispenser les services de soins et d'appui aux malades, notamment les traitements antirétroviraux à plus grande échelle. La prestation de l'ensemble des services offerts doit être élargie et maintenue durablement chez les populations cibles. Les services de transfusion sanguine doivent veiller à effectuer des épreuves de compatibilité adéquates et à appliquer des directives appropriées pour administrer le sang et les produits sanguins. Il importe de poursuivre sans

désemparer la lutte contre le paludisme et la tuberculose, en diversifiant davantage les sources de financement et l'appui des donateurs. De nouveaux traitements sont nécessaires contre le parasite paludéen qui est devenu plus résistant aux traitements traditionnels. Les moustiquaires imprégnées d'insecticide doivent être mises plus largement à disposition par les soins du Gouvernement et à l'aide de marketing social et il faut renforcer la lutte antipaludique transfrontalière. Enfin, il faut dépister précocement et traiter efficacement le paludisme en adoptant une approche globale des soins de santé primaires. La participation des collectivités est indispensable pour assurer un dépistage précoce.

#### 2.4 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Pour instaurer l'égalité entre les sexes, il est nécessaire de placer l'autonomisation des femmes au cœur des plans de développement nationaux. Il s'agit notamment de doter les femmes de tous âges d'un ensemble de capacités de base essentielles mesurées par des indicateurs d'éducation, de santé et de nutrition; de faire en sorte qu'elles aient les mêmes chances que les hommes d'utiliser ou d'appliquer ces capacités, notamment en ce qui concerne l'emploi salarié non agricole et la représentation politique; et de réduire leur vulnérabilité à la violence et aux sévices. Les priorités définies dans le plan national de développement socioéconomique pour 2006/10 attestent clairement la volonté du Gouvernement de promouvoir l'égalité entre les sexes. La stratégie de promotion de la femme – qui vise à réduire la pauvreté – repose sur le rôle important que jouent les femmes dans la société. Sans la participation effective des femmes, notamment de celles qui sont pauvres ou appartiennent à des groupes ethniques, le pays ne peut espérer atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration du niveau de vie.

Le principe de l'égalité entre les sexes est consacré par la Constitution de la République démocratique populaire lao, qui dispose que tous les citoyens sont égaux devant la loi, indépendamment de leur sexe, de leur statut social, de leurs croyances et de leur appartenance ethnique, et qu'ils jouissent des mêmes droits politiques, économiques, culturels, sociaux et familiaux. Le cadre national actuellement en place – qui comprend *la Constitution (art. 22 et 24), diverses lois telles que la loi de 2003 sur la promotion et la protection de la femme et des institutions telles que l'Union des femmes lao et la Commission nationale pour la promotion de la femme* – crée un environnement favorable à l'instauration de l'égalité entre les sexes dans le pays. En outre, la République démocratique populaire lao a ratifié diverses conventions internationales, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1981) et le Programme d'action de Beijing (1995). Le Gouvernement s'est également engagé à mettre en œuvre les OMD, notamment ceux en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme.

Dans le cadre de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la République démocratique populaire lao a bien avancé sur la voie de l'égalité des sexes et de l'élimination de la discrimination grâce à des réformes législatives et autres. La volonté du Gouvernement d'appliquer la Convention s'est concrétisée par la création de la Commission nationale pour la promotion de la femme en avril 2003 et par

l'adoption de la loi sur la promotion et la protection de la femme par l'Assemblée nationale en octobre 2004. Sous les auspices de la Commission, un certain nombre de ministères ont commencé à intégrer systématiquement une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans leurs activités et d'autres constituent actuellement des équipes en vue de commencer à le faire. Sur les instructions du Gouvernement, des sous-commissions pour la promotion de la femme chargées de veiller à ce que ce processus débouche sur une réalité concrète ont été établies dans les ministères et les organisations équivalentes et dans les provinces.

En outre, le Plan national de développement socioéconomique pour 2006/10 tend à instaurer l'égalité entre les sexes dans toutes les sphères de la société, vu que le pays ne pourra atteindre ses objectifs de développement socioéconomique sans la participation active des femmes, notamment celle des femmes pauvres ou appartenant à des minorités ethnolinguistiques. Le Plan reconnaît que l'égalité des sexes est une question indissociable d'autres questions prioritaires et qu'il est donc indispensable d'associer les femmes à la prise des décisions au niveau local, de prendre en compte leurs besoins dans l'élaboration des plans et programmes, de soutenir la participation des femmes pauvres à la vie économique et d'améliorer leur accès aux services de base (éducation, santé et ressources productives, y compris services de vulgarisation).

Le Plan prévoit également plusieurs mesures visant à réduire les disparités entre les sexes dans l'éducation, notamment le recrutement d'enseignants appartenant à des groupes ethniques, l'adoption de mesures d'incitation à la scolarisation des filles, la construction de dortoirs pour les filles qui habitent trop loin d'une école pour faire le trajet quotidien, l'enseignement à distance et l'organisation de cours passerelles permettant aux filles de s'inscrire dans des établissements d'enseignement technique ou professionnel. L'autorité chargée de l'administration publique et de la fonction publique élabore actuellement un code de conduite de la fonction publique qui traite de la discrimination et définit les motifs de recours pour ceux qui en sont victimes.

En ce qui concerne l'élimination des disparités entre les sexes, les résultats sont mitigés. Dans le secteur de l'éducation, les progrès ont été lents. Le taux de scolarisation des filles est inférieur à celui des garçons à tous les niveaux d'enseignement, l'écart étant encore plus prononcé dans l'enseignement supérieur. Le nombre de filles pour 100 garçons dans l'enseignement primaire est passé de 77 en 1991 à 86 en 2006. Durant la même période, les taux de scolarisation des filles ont progressé de 66 % à 78 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, et de 56 % à 74 % dans le second cycle et de 49 % à 62 % dans l'enseignement supérieur. Le faible niveau d'études des filles réduit leurs possibilités d'emploi rémunéré dans le secteur non agricole. Durant la période de 10 ans (1995-2005) pour laquelle des données sont disponibles, la proportion de femmes dans la population active rémunérée a augmenté de moins de 1 point de pourcentage par an, ce qui est proche du rythme auquel les filles ont rattrapé leur retard de scolarisation. Vu le rythme très lent auquel l'écart entre les sexes se comble, il semble irréaliste d'espérer atteindre l'OMD consistant à éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement d'ici à 2015. En revanche, la situation est différente en matière de représentation politique. La proportion de femmes à l'Assemblée nationale est en effet passée de 6 % en 1990 à 25 % en 2006 et est aujourd'hui l'une des plus élevées de la région. Le fait que le Gouvernement compte trois femmes

ministres, une vice-ministre et cinq femmes nommées à des postes équivalents témoigne clairement des progrès accomplis.

### **Principales difficultés à surmonter**

Si les indicateurs relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes se sont généralement améliorés au niveau national, il n'est pas moins difficile de recenser les causes des profondes inégalités entre zones urbaines et zones rurales et entre les différents groupes ethniques, et d'y remédier.

Bien que la création de la Commission nationale pour la promotion de la femme et l'appui du Gouvernement à l'établissement de sous-commissions pour la promotion de la femme aux niveaux ministériel et provincial soient des mesures très positives, il est largement admis que ces entités ne disposent pas actuellement des moyens nécessaires pour s'acquitter de leur mandat. Pour qu'elles puissent aider le Gouvernement à formuler des politiques en faveur des femmes et une stratégie de promotion de la femme, il faut donc en renforcer les capacités. Il faut également examiner les dépenses publiques et le lien entre les réformes et les politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes. La réforme du système de dépenses publiques doit conduire à des investissements plus appropriés dans l'éducation et à l'augmentation des crédits budgétaires consacrés à l'élimination des disparités entre les sexes et au renforcement des capacités d'entités telles que la Commission nationale pour la promotion de la femme.

Bien que l'Assemblée nationale compte désormais davantage de femmes, il faut continuer d'accroître plus systématiquement les compétences des femmes parlementaires pour qu'elles puissent participer plus pleinement à ses travaux et y jouer un rôle plus important. Il convient également d'examiner, avec tous les membres de l'Assemblée, les rôles des deux sexes et l'impact de la législation sur les femmes et de faire en sorte qu'ils possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour examiner les textes de loi et leurs incidences potentielles. Enfin, il y a lieu de réunir les conditions nécessaires pour que les femmes participent davantage à l'élaboration des politiques et à la prise des décisions à tous les niveaux, en exerçant une part grandissante des responsabilités dans différents secteurs.

### **Enseignement tiré de l'expérience**

La réduction des disparités entre les sexes nécessite non seulement une meilleure compréhension, à tous les niveaux, de la dynamique qui perpétue et/ou crée ces disparités, mais aussi des politiques, des stratégies et des mesures ciblées et un nouvel ordre de priorité des dépenses publiques, ce qui suppose un solide engagement et une ferme volonté politique. L'inégalité entre les sexes étant considérée comme allant de soi dans les mentalités et les institutions sociales et par les forces du marché, il faut qu'il y ait, au plus haut niveau national, la volonté d'adopter des politiques capables de provoquer des changements sociaux et d'allouer les ressources nécessaires à l'instauration de l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes.

La création récente de la Commission nationale pour la promotion de la femme est une excellente occasion pour le Gouvernement de faire prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes dans différents secteurs. Bien que les pouvoirs publics aient commencé à recueillir des données ventilées par sexe, il faut poursuivre la collecte et la diffusion de données sur la problématique hommes-femmes afin de mieux sensibiliser les décideurs et les collectivités aux problèmes rencontrés par les femmes.

## 2.5 Développement durable

La République démocratique populaire lao est dotée de ressources naturelles productives uniques en leur genre. La pauvreté est liée à l'état de l'environnement, car les pauvres dépendent de manière disproportionnée du milieu dans lequel ils vivent, notamment de la biodiversité agricole, pour satisfaire leurs besoins quotidiens. À titre d'exemple, les produits forestiers autres que le bois sont pour eux une importante source de revenus et leur permettent de se nourrir, de se loger et de se chauffer. La préservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole sont des facteurs importants de la réalisation des objectifs 1 et 7 du Millénaire pour le développement dans le pays, où le lien entre les ressources naturelles et la nutrition est étroit.

La République démocratique populaire lao regorge de ressources naturelles : un couvert forestier nettement plus important que celui des pays voisins, les plus vastes ressources renouvelables (internes) en eau de la région par habitant, et des ressources minérales considérables telles que l'or, le lignite et le cuivre. C'est aussi l'un des pays les plus riches de la région en termes de diversité biologique. La densité de population relativement faible et le taux d'utilisation des ressources naturelles<sup>5</sup> relativement modéré par rapport à ceux des pays voisins ont permis à une grande partie des ressources biologiques naturelles et cultivées de survivre.

Ces ressources naturelles ont alimenté la croissance économique dans tout le pays en offrant des moyens de subsistance aux populations rurales et en contribuant au développement de l'économie nationale. À titre d'exemple, plus de 80 % de la population pratiquent l'agriculture et la pêche et sont donc directement tributaires de la base de ressources naturelles pour survivre. Le bois et l'hydroélectricité sont les principaux produits exportés et représentent les deux tiers de la valeur totale des exportations du pays. Selon les indicateurs économiques nationaux (avril 2008), la croissance réelle du PIB a été de 7,5 % en 2007 et devrait atteindre 7,9 % en 2008.

Actuellement, les forêts occupent 25 % des terres dans certaines provinces du nord et jusqu'à 70 % dans certaines provinces du sud. Les ressources forestières jouent un rôle central dans l'économie nationale. En 1998, les produits forestiers représentaient 42 % des recettes en devises du pays mais leur part est tombée à quelque 10 % en 2006. Les forêts contribuent à la satisfaction des besoins essentiels

<sup>5</sup> En fait, le taux d'utilisation des ressources naturelles est très élevé au Laos dans les régions désenclavées. C'est l'inaccessibilité à de nombreuses régions du pays qui limite les possibilités d'extraction des ressources naturelles. Cela dit, la situation a évolué ces 10 dernières années, l'accès s'étant amélioré mais sans aucun contrôle, ce qui fait que les populations animales et végétales ont fortement diminué dans le pays.

(alimentation, revenu, énergie et logement) de 80 % de la population rurale, dépendant des produits forestiers autres que le bois pour survivre et pour pallier les pénuries vivrières saisonnières. Les zones boisées abritent une riche diversité écologique et des espèces d'une grande importance sur les plans national et international. Elles contribuent en outre au bien-être des populations locales en aidant à lutter contre l'érosion des sols, en protégeant les bassins versants et en soutenant l'agriculture. L'intégrité et les fonctions des forêts sont cependant compromises par l'exploitation irrationnelle du bois et des produits non forestiers<sup>6</sup>, due à une gestion inadéquate.

Les ressources forestières continuent de disparaître à un rythme rapide. Alors que les forêts couvraient environ 70 % de la superficie totale dans les années 40, elles n'occupaient plus que 64 % environ des terres au début des années 60 et 42 % en 2002. Le déboisement des basses terres pour les besoins de l'agriculture permanente et l'exploitation sauvage des forêts expliquent en grande partie ce déclin. L'économie du pays étant faiblement diversifiée, le déboisement se poursuit au rythme de 134 000 hectares par an selon les estimations. À ce rythme, les dernières forêts du pays pourraient disparaître d'ici à 2070.

Quelque 146 000 hectares de forêts ont été plantés, surtout depuis 2006, année qui a marqué le début d'une période de boisement intensif, principalement par de grandes compagnies étrangères. De plus, des agriculteurs commencent à planter des arbres au lieu d'utiliser leurs terres à des fins agricoles. Dans certains cas, les forêts naturelles ont été remplacées par des plantations. Des directives nationales sur la gestion responsable des forêts plantées sont en cours d'élaboration; elles permettront de mieux tirer parti des bienfaits sociaux, culturels, écologiques et économiques des forêts plantées.

Bien que la République démocratique populaire lao joue un rôle mineur dans les changements climatiques, elle risque d'être très touchée par les conséquences des changements climatiques mondiaux et régionaux. Les émissions de gaz à effet de serre produites par le pays sont essentiellement imputables à l'utilisation généralisée des combustibles fossiles et des cultures itinérantes sur brûlis. La sauvegarde et la gestion durable de la biodiversité agricole peuvent aider le pays à s'adapter aux effets des changements climatiques. Il faudrait examiner les scénarios de changement climatique aux niveaux mondial et régional ainsi que les effets des changements envisageables sur la population du pays.

### **Stratégie de développement durable du Gouvernement**

La structure institutionnelle de la gestion de l'environnement en République démocratique populaire lao comprend : i) les comités nationaux chargés de la coordination intersectorielle entre les organismes concernés; ii) les ministères et organismes nationaux qui jouent un rôle central dans la protection et la préservation de l'environnement; iii) les entités des provinces et des districts chargées de la protection de l'environnement; et iv) les organisations de masse qui aident le Gouvernement à sensibiliser la population et à promouvoir sa participation.

<sup>6</sup> Le Laos souffre du syndrome de la « forêt vide ». Sauf dans les régions les plus inaccessibles, la population de bon nombre d'espèces animales sauvages a atteint un niveau anormalement bas dans les forêts du pays, en raison de l'exploitation incontrôlée des ressources.

La loi sur l'exploitation forestière telle qu'elle a été modifiée en 2007 a pour but d'instaurer une gestion plus durable des forêts, et la nouvelle loi sur la protection de la faune et la flore sauvages vise à renforcer le cadre juridique relatif à la préservation de la diversité biologique. Pour atteindre les objectifs visés, il est indispensable d'appliquer et de faire respecter ces lois. De plus, le Gouvernement a élaboré de nombreuses lois et réglementations concernant la préservation et la protection de l'environnement. La loi de 1999 sur la protection de l'environnement, assortie de son décret d'application de 2002, est le principal texte législatif national concernant l'environnement. Elle prévoit des mesures de protection et de régénération de l'environnement et d'atténuation des risques auxquels il est exposé et contient des directives relatives à la gestion et à la surveillance de l'environnement.

Des mesures importantes peuvent être prises dans différents domaines : réforme de la législation des pêches, amélioration de la conception et de l'exploitation des systèmes de régularisation des eaux (irrigation, par exemple), meilleure évaluation de la contribution des terres humides et des habitats aquatiques à la préservation de la biodiversité aquatique, plus grande détermination à prévenir la dégradation de l'environnement et estimation exacte du coût des initiatives de mise en valeur des ressources en eau, non seulement par le Gouvernement, mais aussi et surtout par les investisseurs, les bureaux d'études privés et les organismes de crédit qui financent ces initiatives.

#### **Enseignement tiré de l'expérience**

Le Gouvernement a adopté toute une série de lois, réglementations et plans d'action tendant à préserver et à protéger l'environnement, y compris dans des secteurs tels que celui de la santé. La loi de 1999 sur la protection de l'environnement, assortie de son décret d'application de 2002, est le principal texte législatif sur l'environnement. Elle prévoit des mesures de protection et de régénération de l'environnement et d'atténuation des risques auxquels il est exposé et contient des directives relatives à la gestion et à la surveillance de l'environnement. Le décret du Premier Ministre sur les risques sanitaires qui a été promulgué en 2007 a pour objectif de protéger la santé publique. Les plans d'action nationaux concernant l'hygiène du milieu qui sont actuellement rédigés ont pour but d'assurer la collaboration et la coopération multisectorielles nécessaires à l'exécution des programmes nationaux en matière d'environnement et de santé. La capacité des institutions compétentes d'appliquer et de faire respecter la législation environnementale et les plans d'action environnementaux doit être renforcée. En outre, il est urgent de sensibiliser davantage le public à la nécessité de protéger l'environnement et au lien qui existe entre l'environnement et la santé. La loi sur l'exploitation forestière, telle qu'elle a été modifiée en 2007 a pour but d'instaurer une gestion plus durable des forêts, et la nouvelle loi sur la protection de la faune et de la flore sauvages vise à renforcer le cadre juridique relatif à la préservation de la diversité biologique. Pour atteindre les objectifs visés, il faut notamment appliquer et faire respecter ces lois.

## Principales statistiques relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

### Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

	1990	1995	2000	2005	Cible 2015
<b>Cible 1A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour</b>					
1.1 Pourcentage de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) <sup>1</sup>	46 (1992)	39 (1997)	34 (2002)		24
1.2 Indice de l'écart de pauvreté	11 (1992)	10 (1997)	8 (2002)		8
1.3 Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale	9 (1992)	8 (1997)	8 (2002)		Non arrêté
<b>Cible 1B : Assurer le plein emploi et la création d'emplois productifs et donner à tous, y compris les femmes et les jeunes, la possibilité d'avoir un travail décent</b>					
1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée		5 % par an (1995-1997)		8,5 % par an (2002-2005)	
1.5 Ratio emploi/population		47		49	À l'étude
1.7 Pourcentage de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée		90		88	À l'étude
<b>Cible 1C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim</b>					
1.8 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans		44 (1993)	40	38 (2006)	26
1.8A Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans		48 (1993)	42	41 (2006)	35
1.9 Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté alimentaire <sup>2</sup>		38	33	22	19

Sources : Première LECS (enquête sur les dépenses et la consommation au Laos) (1992-1993); deuxième LECS (1997-1998); troisième LECS (2002-2003); Recensements de population (1995, 2005); troisième MICS (enquête par grappe à indicateurs multiples) (2006); Enquête sur les indicateurs sociaux au Laos (LSIS).

<sup>1</sup> Seuil national de pauvreté.

<sup>2</sup> Indicateur indirect du pourcentage de la population ne bénéficiant pas d'un apport calorique minimal.

### Objectif 2 : Rendre l'enseignement primaire universel

	1990	1995	2000	2005	Cible 2015
<b>Cible 2A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</b>					
2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire	58 (1991)		80 (2001)	84	98
2.2 Pourcentage d'écoliers suivant l'intégralité du cycle d'enseignement primaire	48 (1991)		62 (2001)	62	95
2.3 Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	71 (1995)		79 (2001)	84	99

Sources : Ministère de l'éducation; Recensements de population (1995, 2005); Enquête nationale sur l'alphabétisation au Laos.

**Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

	1990	1995	2000	2005	Cible 2015
<b>Cible 3A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement au plus tard en 2015</b>					
3.1 Ratio filles/garçons (nombre de filles pour 100 garçons), dans l'enseignement :	(1991)		(2002)	(2006)	
– Primaire	77		84	86	100
– Secondaire (premier cycle)	66		74	78	100
– Secondaire (deuxième cycle)	56		68	74	100
– Supérieur	49		57	62	100
3.2 Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole		38		44 50 (2006)	Cible non définie
3.3 Pourcentage de sièges occupés par des femmes au Parlement national	6		23 (2002)	25 (2006)	Cible à l'étude

Sources : Ministère de l'éducation; Recensements de population (1995, 2005); Centre national de la statistique, « Recensement économique », 2007; Assemblée nationale.

**Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile**

	1990	1995	2000	2005	Cible 2015
<b>Cible 4A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>					
4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans		170	107	98	70
4.2 Taux de mortalité infantile		104	82	70	45
4.3 Pourcentage d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole		68	60	69	90

Sources : Recensements de population (1995, 2005) pour les chiffres de 1995 et 2005; Enquête sur la santé en matière de procréation au Laos (LRHS, 2005) pour les chiffres de 2000; Ministère de la santé (Centre de vaccination).

**Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle**

	1990	1995	2000	2005	Cible 2015
<b>Cible 5A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle</b>					
5.1 Taux de mortalité maternelle (décès pour 100 000 naissances vivantes)		650	530	405	260
5.2 Pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié		14 (1994)	17	23*	50
<b>Cible 5B : Assurer un accès universel à la médecine procréative d'ici à 2015</b>					
5.3 Taux de contraception		20 (1994)	32	38	Cible non définie
5.4 Taux de couverture des soins prénatals			96	76	Cible non définie
5.5 Taux de fécondité par âge			21	28,5	Cible non

	1990	1995	2000	2005	Cible 2015
					définie
5.6 Besoins de planification familiale non couverts (cible abandonnée)			40	27	

Source : Ministère de la santé, LRHS (2005).

\* L'estimation étant pondérée, elle est supérieure au chiffre de 18,5 qui figure dans la LRHS de 2005.

## Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

	1990	1995	2000	2005	Cible 2015
<b>Cible 6A : D'ici à 2015, avoir enrayer et commencé à inverser la propagation du VIH/sida</b>					
Taux de prévalence du VIH dans l'ensemble de la population (%)			0,06 (2001)	0,1 (2007)	<1
6.1 Taux de prévalence du VIH dans le groupe à haut risque des 15 à 24 ans (%)			0,4 (2001)		<5 %
Taux de prévalence du VIH chez les travailleurs du sexe âgés de 15 à 49 ans (%)			0,9 (2001)	2 (2004)	<5
Taux d'utilisation de préservatifs chez les travailleurs du sexe			72,7 (2001)	54,4 (2004)	
<b>Cible 6B : D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida</b>					
6.5 Pourcentage des personnes se trouvant à un stade avancé de l'infection à VIH qui ont accès à des médicaments antirétroviraux					
<b>Cible 6C : D'ici à 2015, avoir enrayer et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves</b>					
6.6 Taux de mortalité liée au paludisme (pour 100 000 personnes)	9	14	7	0,4 (2006)	0,2
Taux de morbidité due au paludisme (nombre annuel de cas confirmés pour 1 000 personnes)	10 (1991)	12	8	3 (2006)	
6.7 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires			82	87 (2006)	95
6.8 Prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie (pour 100 000 personnes)	472		357	306	240
6.9 Pourcentage de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation :					
– Décelés		24	42	72	70
– Soignés		72	80	90	85

Sources : Données CHAS (Centre de lutte contre le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles), OMS, ONUSIDA; Centre de paludologie, de parasitologie et d'entomologie (CMPE), enquête à grappe à indicateurs multiples (MICS), diverses années; OMS pour les données relatives à la tuberculose.

**Objectif 7 : Assurer la viabilité de l'environnement**

	1990	1995	2000	2005	Cible 2015
<b>Cible 7A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles</b>					
7.1 Étendue du couvert forestier (%)	47 (1992)		42 (2002)		À l'étude
7.2 Émissions de CO <sub>2</sub> par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité du pouvoir d'achat) et consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (en tonnes)		50 (1999)	42 (2002)	18 (2006)	0
7.4 Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau (%)		2 (1999)		2-5 (2006)	
<b>Cible 7B : Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010</b>					
7.6 Proportion d'espèces menacées d'extinction (%)				1,6 (2004)	
<b>Cible 7C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base</b>					
7.7 Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée (%)	28		52	74 <sup>7</sup>	80
7.8 Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées (%)		29	37	49 <sup>8</sup> (2007)	60

*Sources* : Ministère de l'agriculture et des forêts; Agence pour la science, la technologie et l'environnement; Enquête sur les dépenses et la consommation au Laos (LECS); Recensements de population; Centre national pour l'hygiène du milieu et l'approvisionnement en eau.

<sup>7</sup> Les définitions et les critères servant à évaluer l'amélioration de la couverture des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui sont utilisés dans le présent rapport sont ceux fournis par le Centre national pour l'hygiène du milieu et l'approvisionnement en eau (Nam Saat). Comme ils varient d'une province à l'autre, il faudra s'entendre à l'avenir sur une définition et un ensemble de critères communs pour rendre compte de la couverture desdits services.

<sup>8</sup> Ibid.

**Objectif 8 : Partenariat pour le développement**

	1990	1995	2000	2002	2005	Cible 2015
<b>Cible 8A : Élaborer plus avant un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire</b>						
Droits de douane moyens appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements exportés vers les pays développés dans lesquels la RDP lao bénéficie :						
– Du régime de la nation la plus favorisée (NPF)	21		20	8	8	Cible non définie
– D'accords commerciaux préférentiels	17		17	7	6	Cible non définie
Proportion des exportations de produits agricoles, de vêtements et de textiles (en valeur) de la RDP lao vers les pays développés qui sont admises en franchise de droits	99		98	100	99	Cible non définie

	1990	1995	2000	2002	2005	Cible 2015
Prix frontière d'un conteneur à l'importation (dollars par conteneur)					1 690	Cible non définie
Prix frontière d'un conteneur à l'exportation (dollars par conteneur)					1 420	Cible non définie
<b>Cible 8B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés</b>						
<b>Cible 8C : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral</b>						
8.1 Pourcentage du montant total de l'aide publique au développement (APD) bilatérale des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE consacrée aux services sociaux de base				32 (2003)	35 (2004)	Cible non définie
8.3 Pourcentage de l'APD bilatérale des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE qui n'est pas liée						
APD reçue :						
– En pourcentage du PIB				21	13	Cible non définie
– En dollars par habitant				74	81	Cible non définie
8.4 APD reçue en pourcentage du revenu national brut (RNB)	17	17	17	16	11	Cible non définie
Pourcentage de l'APD consacrée au renforcement des capacités commerciales						
Pourcentage des dons d'APD en faveur des pays les moins avancés allant à la RDP lao	0,6	1,8	2,3	1,7	0,9	Cible non définie
Montant net de l'APD des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE reçue par la RDP lao, en pourcentage de son PIB		9,7	11,2	9,8	5,5	Cible non définie
<b>Cible 8D : Traiter globalement le problème de la dette</b>						
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et de services	8,5	6,1	9 (2001)			Cible non définie
<b>Cible 8F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, notamment les technologies de l'information et des communications, profitent au plus grand nombre</b>						
8.14 Nombre de lignes téléphoniques pour 100 personnes	0,2	0,5	0,7	1,5	1,6	Cible non définie
8.15 Pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile			0,6 (2001)	9,8	13,5	Cible non définie
8.16 Pourcentage de la population utilisant l'Internet				0,05 (2004)		Cible non définie
– Accès à la radio	36 (1997)	46 (2002)				Cible non définie
– Accès à la télévision	31 (1997)	41 (2002)				Cible non définie

Sources : Rapport *Doing Business* de la Banque mondiale; Rapport sur l'aide extérieure, Ministère des affaires étrangères; ONU; OCDE; Song.